FÉDÉRATION WALLONIE-RELIYELLES

Circulaire 7281

du 02/09/2019

Appels à projets dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire et séance d'information sur l'utilisation de la plate-forme "SUBside"

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s): 7168

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire Validité	circulaire informative du 16/08/2019 au 27/09/2019
Documents à renvoyer	oui, pour le 27/09/2019
Information succincte	Appels à projets annuels dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire et séance d'information sur la nouvelle plate-forme "SUBside"
Mots-clés	Projets Mémoire Crime de génocide Crime contre l'humanité Crime de guerre Résistance

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles	Duimaina andinaina	Facility of the control of the Auto
Transcrite Branches	Primaire ordinaire	Ecoles supérieures des Arts
Enseignement	Secondaire ordinaire	Hautes Ecoles
	Secondaire en alternance (CEFA)	Universités
Ens. officiel subventionné	, ,	
	Primaire spécialisé	
Ens. libre subventionné Libre confessionnel	Secondaire spécialisé	
Libre non confessionnel	Secondaire artistique à horaire réduit	
	Promotion sociale secondaire	
	Promotion sociale secondaire en	
	alternance	
	Promotion sociale supérieur	
	Promotion sociale secondaire spécialisé	
	Tromodon sociale secondane specialise	

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)

Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)

Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)

Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

Les organisations syndicales

Les organisations représentatives des associations de parents

Signataire(s)

Autre administration générale : Secrétariat général, Monsieur Frédéric Delcor, Secrétaire général

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Plumet Philippe	Secrétariat général, DGCA, SGPCPT, Cellule	02/690 83 52
	Démocratie ou barbarie	philippe.plumet@cfwb.be
Monin Yves	Secrétariat général, DGCA, SGPCPT, Cellule	02/690 83 54
	Démocratie ou barbarie	yves.monin@cfwb.be
Sanchez Lopez Belen	Secrétariat général,DGCA, SGPCPT, Cellule	02/ 690 83 53
·	Démocratie ou barbarie	belen.sanchez.lopez@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Comme annoncé précédemment¹, nous vous rappelons que, dans le cadre du décret du 13 mars 2009², la Fédération Wallonie-Bruxelles lance :

- un appel à projets visant à recueillir, à valoriser, à exploiter ou à préserver des témoignages ;
- un appel à projets visant à organiser des visites de lieux de mémoire et des séminaires à destination des enseignants ;
- un appel à projets en lien avec l'objet du décret à l'exclusion des projets visés par les deux appels à projets précités. Dans le cas de ce dernier appel, les projets éligibles peuvent revêtir des formes diverses (exposition, représentation théâtrale, production écrite ou audio-visuelle, activités de sensibilisation et d'information, etc.).

Ces appels à projets sont ouverts du 16 août au 27 septembre 2019.

Un projet proposé par un établissement scolaire doit être approuvé par le chef d'établissement, s'inscrire dans une approche de l'apprentissage par compétences telles que définies dans les référentiels de base, être mené dans une optique pluridisciplinaire et idéalement interdisciplinaire.

Les cahiers des charges de ces appels à projets, le formulaire de candidature électronique à compléter en ligne pour y répondre et le mode d'emploi du formulaire sont accessibles sur le site de la cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie et du Conseil de la transmission de la mémoire : www.decretmemoire.cfwb.be

ATTENTION: MODIFICATION DE LA PROCEDURE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

L'introduction des dossiers se fera exclusivement en ligne sur une nouvelle plate-forme « SUBside ».

Les informations à fournir seront identiques à celles demandées dans les anciens formulaires mais, pour éviter tout problème lors du dépôt de votre dossier, tenez compte du délai nécessaire pour vous familiariser avec cette nouvelle procédure.

Une REUNION D'INFORMATION sur l'utilisation de « SUBside » aura lieu le jeudi 5 septembre à 14h dans les locaux du Ministère (Boulevard Léopold II 44 – 1080 Bruxelles).

L'inscription à cette réunion d'information est obligatoire et se fait uniquement par courriel à l'adresse : dob@cfwb.be.

En précisant : nom, prénom, nom de l'établissement d'enseignement, fonction exercée.

_

¹ Circulaire n° 7168 du 03-06-2019.

² Décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes (Moniteur belge 3 avril 2009).

Pour plus d'information sur les appels à projets et la nouvelle procédure d'introduction des dossiers :

Cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles / Secrétariat général Boulevard Léopold II, 44 1080 Bruxelles dob@cfwb.be / www.decretmemoire.cfwb.be 02 690 83 52/53/54

Je vous remercie de transmettre cette information aux membres de votre équipe pédagogique susceptibles d'être intéressés par ces appels à projets.

Le Secrétaire général,

Frédéric Delcor